



## Titres amplifiés RBC LiONS<sup>MD</sup> liés à un panier d'indices Solactive Canadian Bank avec barrière (CAD), série 24 Titres à capital non protégé

Durée  
de 7,0 ans

Taux d'amplification  
de 120 %

Rendement potentiel du capital + rendement  
variable fondé sur la performance  
d'un portefeuille indiciel théorique  
de quatre indices au rendement non plafonné

Clôture  
des souscriptions

vers le  
3 juin 2024

FUNDSERV

RBC11171

Le présent sommaire est présenté  
intégralement sous réserve d'un  
supplément de fixation du prix (le  
« **supplément de fixation du prix** ») et du  
prospectus préalable de base daté du  
15 mars 2024.

[www.rbcnotes.com](http://www.rbcnotes.com)

### PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Placement minimal :	50 Titres ou 5 000 \$.
Durée :	Environ 7,0 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres n'est pas protégé.
Indices sous-jacents :	<p>Le rendement des Titres est lié à la performance d'un portefeuille indiciel théorique (le « <b>portefeuille</b> ») composé de l'indice Solactive TD AR 4.08, l'indice Solactive BMO AR 6.04, l'indice Solactive CIBC AR 3.60 et l'indice Solactive Bank of Nova Scotia AR 4.24 (les « <b>indices sous-jacents</b> » et, individuellement, un « <b>indice sous-jacent</b> »). Les indices sous-jacents auront tous une pondération égale dans le portefeuille (la « <b>pondération</b> ») à la date d'évaluation initiale (au sens attribué à ce terme ci-après). La pondération ne sera pas rajustée ni rééquilibrée pendant la durée des Titres.</p> <p>Chacun des indices sous-jacents est un indice de rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de leur indice cible respectif (l'indice Solactive TD GTR, l'indice Solactive BMO GTR, l'indice Solactive CIBC GTR et l'indice BNS GTR, les « <b>indices cibles</b> » et, individuellement, un « <b>indice cible</b> »), sous réserve de la déduction d'un dividende synthétique fondé sur le nombre fixe de points d'indice par année de l'indice cible respectif, calculé quotidiennement à terme échu. <b>Il est entendu que le rendement des Titres est lié au portefeuille, composé des indices sous-jacents, et non aux indices cibles ni aux titres qui composent ces derniers.</b></p> <p>Le 21 mai 2024, le niveau de clôture (au sens attribué à ce terme ci-après) de l'indice Solactive TD AR 4.08 était de 77,65. Le 21 mai 2024, le niveau de clôture de l'indice Solactive BMO AR 6.04 était de 129,17. Le 21 mai 2024, le niveau de clôture de l'indice Solactive CIBC AR 3.60 était de 66,99. Le 21 mai 2024, le niveau de clôture de l'indice Solactive Bank of Nova Scotia AR 4.24 était de 66,16. Chacun des indices cibles est un indice de rendement total brut qui reflète les fluctuations des cours des titres qui le composent ainsi que le réinvestissement dans l'indice des dividendes versés et des distributions effectuées à l'égard de ces titres.</p>

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

## PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

Indices sous-jacents : (suite)	En date du 21 mai 2024, le taux de rendement en dividendes annuel du portefeuille était de 5,3503 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 44,0289 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant. En date du 21 mai 2024, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice Solactive TD GTR était de 5,1011 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 41,6612 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant. En date du 21 mai 2024, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice Solactive BMO GTR était de 4,6141 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 37,1297 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant. En date du 21 mai 2024, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice Solactive CIBC GTR était de 5,2820 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 43,3768 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant. En date du 21 mai 2024, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice BNS GTR était de 6,4039 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 54,4197 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.
Date d'émission :	Le 10 juin 2024
Niveau du portefeuille :	Le niveau du portefeuille un jour de négociation (au sens attribué à ce terme dans le prospectus préalable de base) se calcule en multipliant (i) le niveau de clôture (au sens attribué à ce terme ci-après) de chaque indice sous-jacent publié par le promoteur de l'indice, aux jours de négociation en question (au sens attribué à ce terme dans le prospectus préalable de base) par (ii) le nombre d'unités indicielles (au sens attribué à ce terme ci-après) correspondant pour cet indice sous-jacent et b) en additionnant les produits ainsi obtenus.
Niveau initial :	Le niveau du portefeuille le 4 juin 2024 (la « <b>date d'évaluation initiale</b> »).
Niveau final :	Le niveau du portefeuille le 4 juin 2031.
Niveau de clôture :	Le niveau de clôture officiel d'un indice sous-jacent annoncé par le promoteur de l'indice pour la date concernée, tel que déterminé par l'agent des calculs.
Nombre d'unités indicielles :	<p>Le nombre d'unités indicielles se calcule : (i) en multipliant la pondération de l'indice sous-jacent en question dans le portefeuille par le capital global des Titres émis dans le cadre du présent placement; et (ii) en divisant le produit ainsi obtenu par le niveau de clôture de chaque indice sous-jacent, tel qu'il est publié par le promoteur de l'indice à la date d'évaluation initiale.</p> <p>Une fois établi, le nombre d'unités indicielles pour l'indice en question ne sera pas rajusté pendant la durée des Titres, sauf dans certaines circonstances exceptionnelles.</p>
Date d'échéance :	Le 9 juin 2031
Paiement à l'échéance :	<p>Le paiement à l'échéance sera établi en fonction de la performance (soit la « <b>variation en pourcentage</b> ») du portefeuille calculée entre le niveau initial et le niveau final. Le montant payable (le « <b>montant du remboursement</b> ») par Titre à l'échéance sera calculé comme suit :</p> <p>Si la variation en pourcentage du portefeuille est <b>supérieure ou égale à 120,00 %</b>, le montant du remboursement sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <math>100 \\$ + (100 \\$ \times \text{variation en pourcentage})</math></li></ul> <p>Si la variation en pourcentage du portefeuille est <b>supérieure ou égale à 0,00 %, mais inférieure à 120,00 %</b>, le montant du remboursement sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <math>100 \\$ + (100 \\$ \times \text{taux d'amplification})</math></li></ul> <p>Si la variation en pourcentage du portefeuille est <b>inférieure à 0,00 % et supérieure ou égale à -25,00 %</b>, le montant du remboursement sera de 100 \$.</p> <p>Si la variation en pourcentage du portefeuille est <b>inférieure à -25,00 %</b>, le montant du remboursement sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <math>100 \\$ + (100 \\$ \times \text{variation en pourcentage})</math></li></ul> <p>Tous les montants en dollars seront arrondis au cent entier le plus près. Le paiement minimal à l'échéance est de 1,00 \$.</p>
Variation en pourcentage :	<p>Le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la deuxième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante :</p> $\frac{(\text{niveau final} - \text{niveau initial})}{\text{niveau initial}}$
Taux d'amplification :	<p>120,00 %.</p> <p>Le taux d'amplification n'aura d'incidence sur le montant du remboursement que si la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 0,00 % et inférieure à 120,00 %.</p>
Niveau barrière :	Correspond à 75,00 % du niveau initial.

Titres qui composent les indices cibles :	Indice cible	Composantes (actions de)	Symbole
	Indice Solactive TD GTR	La Banque Toronto-Dominion	TSX : TD
	Indice Solactive BMO GTR	Banque de Montréal	TSX : BMO
	Indice Solactive CIBC GTR	Banque Canadienne Impériale de Commerce	TSX : CM
	Indice BNS GTR	La Banque de Nouvelle-Écosse	TSX : BNS

Tableau des frais de négociation anticipée :	Vente au cours du nombre de jours indiqué suivant la date d'émission	Frais de négociation anticipée (en pourcentage du capital)
	De 1 à 60 jours	4,50 %
	De 61 à 120 jours	4,00 %
	De 121 à 180 jours	3,00 %
	De 181 à 240 jours	2,00 %
	De 241 à 300 jours	1,50 %
	De 301 à 360 jours	1,00 %
	Par la suite	0,00 %

Marché secondaire :	Fundserv, RBC11171
	En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.

Exemples de calcul du montant du remboursement :

Les exemples qui suivent illustrent le calcul du rendement des Titres selon différents scénarios. Ces exemples ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. La performance du portefeuille utilisée dans les exemples pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne constitue pas une estimation ou une prévision de la performance du portefeuille ou des Titres. La performance réelle du portefeuille et des Titres sera différente de ces exemples, et cette différence pourrait être importante. Tous les exemples supposent que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Certains montants en dollars sont arrondis au cent entier le plus près, s'il y a lieu.

**Exemple n° 1 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de plus de 25,00 % (c.-à-d. lorsque le niveau final est inférieur au niveau barrière)**

À supposer que le niveau initial est de 15 000 000,00 et que le niveau final est de 7 500 000,00, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial = 15 000 000,00 \$

Niveau final = 7 500 000,00

Variation en pourcentage =  $(7\,500\,000,00 - 15\,000\,000,00) / 15\,000\,000,00 = -0,5000$  ou -50,00 %

Puisque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de plus de 25,00 % (c.-à-d. lorsque le niveau final est inférieur au niveau barrière), le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement =  $100,00 \$ + (100,00 \$ \times -50,00 \%) = 50,00 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement se traduit par une perte sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de -9,43 %.

**Exemple n° 2 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de 25,00 % ou moins (c.-à-d. lorsque le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière mais que la variation en pourcentage est inférieure à 0,00 %)**

À supposer que le niveau initial est de 15 000 000,00 et que le niveau final est de 14 250 000,00, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial = 15 000 000,00 \$

Niveau final = 14 250 000,00

Variation en pourcentage =  $(14\,250\,000,00 - 15\,000\,000,00) / 15\,000\,000,00 = 0,0500$  ou 5,00 %

Puisque la variation en pourcentage est négative en raison d'une diminution de 25,00 % ou moins (c.-à-d. lorsque le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière), le montant du remboursement est de 100,00 \$.

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 0,00 %.

**Exemple n° 3 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 0,00 %, mais inférieure à 120,00 %**

À supposer que le niveau initial est de 15 000 000,00 et que le niveau final est de 24 000 000,00, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial = 15 000 000,00 \$

Niveau final = 24 000 000,00

Variation en pourcentage =  $(24\,000\,000,00 - 15\,000\,000,00) / 15\,000\,000,00 = 0,6000$  ou 60,00 %

Puisque la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 0,00 %, mais inférieure à 120,00 %, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement =  $100,00 \$ + (100,00 \$ \times 120,00 \%) = 220,00 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 11,92 %.

Exemples de calcul :  
(suite)

**Exemple n° 4 — Calcul du montant du remboursement lorsque la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 120,00 %**

À supposer que le niveau initial est de 15 000 000,00 et que le niveau final est de 38 635 500,00, le montant du remboursement serait calculé comme suit :

Niveau initial = 15 000 000,00 \$

Niveau final = 38 635 500,00

Variation en pourcentage =  $(38\,635\,500,00 - 15\,000\,000,00) / 15\,000\,000,00 = 1,5757$  ou 157,57 %

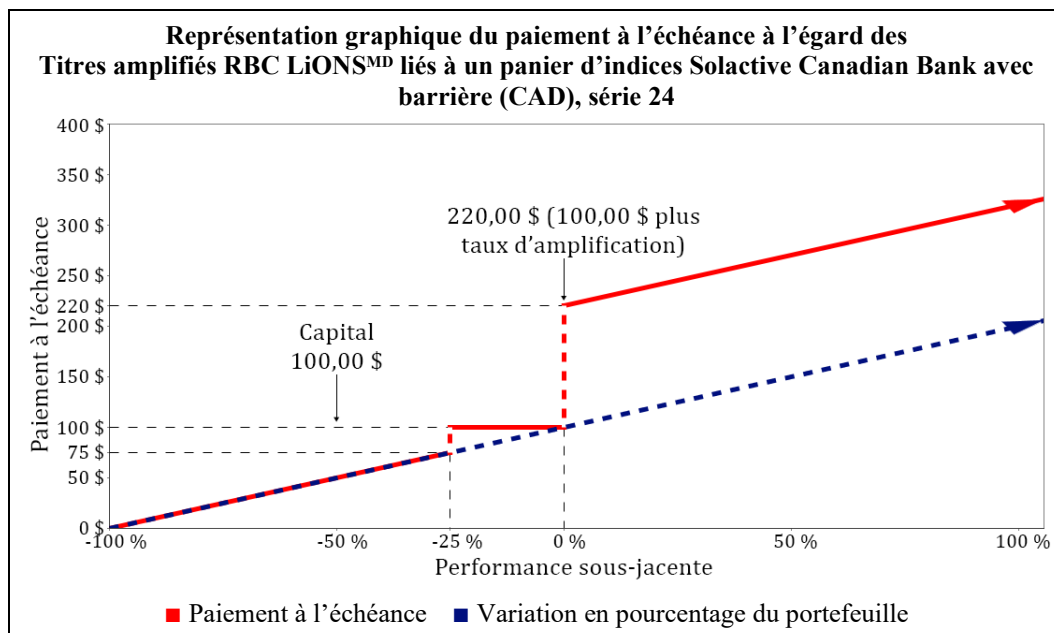
Puisque la variation en pourcentage est supérieure ou égale à 120,00 %, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement =  $100,00 \$ + (100,00 \$ \times 157,57 \%) = 257,57 \$$

Dans cet exemple, le montant du remboursement procure un rendement sur le capital équivalant à un taux de rendement composé annuellement de 14,47 %.

Représentation graphique du paiement à l'échéance :

Le graphique ci-après illustre le paiement à l'échéance sur les Titres selon divers scénarios établis en fonction de la performance du portefeuille pendant la durée des Titres. La performance du portefeuille utilisée dans le graphique ne constitue pas une estimation ou une prévision de la performance du portefeuille ou des Titres. Ce graphique ne présente qu'une fourchette limitée de rendements hypothétiques du portefeuille et vise à ne représenter que cette fourchette. Des rendements sur le portefeuille non indiqués sur le graphique sont possibles. Le graphique n'est inclus qu'aux fins d'illustration et, dans tous les cas, le rendement des Titres sera calculé au moyen des formules indiquées dans le présent supplément de fixation du prix. Il ne peut être donné aucune assurance quant à l'obtention d'un rendement sur les Titres en particulier. Le graphique suppose que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Le paiement minimal à l'échéance est de 1,00 \$.



---

Valeur estimative initiale : À la date du supplément de fixation du prix ou vers cette date, la valeur estimative initiale des Titres était de 93,00 \$ par Titre, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres à tout moment dépendra de nombreux facteurs et peut être inférieure à cette somme. La valeur estimative initiale des Titres n'est qu'une estimation et ne représente pas un prix minimal auquel la Banque, RBC DVM ou un membre de notre groupe serait disposé à acheter les Titres sur un marché secondaire. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.

---

Les indices sont calculés et publiés par Solactive AG (« **Solactive** ») et le nom « **Solactive** » est une marque de commerce déposée de Solactive. Les indices sont utilisés par la Banque aux termes de licences relativement aux Titres. Les Titres ne sont pas parrainés, vendus ou autrement soutenus par Solactive, qui n'en fait pas la promotion, et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les Titres en particulier. Solactive ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité des indices sous-jacents ou des indices cibles, ou de données incluses dans ceux-ci ou sur lesquelles ils se fondent, et il n'engage aucunement sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions touchant ceux-ci.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« **RBC DVM** ») et Raymond James Ltée, respectivement. RBC DVM est une filiale en propriété exclusive de la Banque. La Banque est donc un émetteur relié et associé à celle-ci au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance dépôts. Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Ni la Banque Royale du Canada, les courtiers ou les membres de leurs groupes respectifs, ni les personnes qui leur sont liées, ni aucune autre personne ou entité ne garantissent que les porteurs de Titres recevront une somme égale à leur placement initial dans les Titres ou que les Titres produiront un rendement (sous réserve de la somme minimale payable à l'échéance de 1,00 \$ par Titre) à l'échéance ou avant. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital entièrement protégé et qu'une partie importante du capital sera à risque, vous pourriez perdre une partie importante de votre placement.

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada